

indigènes à des proportions assez vastes pour permettre l'emploi des machines à vapeur constants des cultivateurs indigènes est de devenir propriétaires. Un grand nombre d'entre eux consacrent leurs économies à l'achat de petites portions de terre qu'ils cultivent en vigne. Le commerce maritime n'a pas assez développé. Il n'est guère pratiqué que par quelques cultivateurs européens que le climat et les fièvres rebelles du pays contraignent trop souvent à se rapatrier.

En dehors des avantages procurés par les grands propriétaires à la création des mines centrales, il faut ajouter qu'ils auraient surtout pour résultat de protéger les petits habitants et d'assurer une facile récolte aux plantations particulières. Les cannes, auxquelles les habitants vivent en partie, pourraient alors se lever dans une proportion relative à leurs moyens d'exploitation. Les ateliers indigènes, longtemps concentrés et sous la tendresse, aujourd'hui ont eu de se disséminer sur un petit nombre d'habitants, pour ainsi dire, progressivement s'étendre sur les vastes parties du terroir jusqu'à ce jour improductives; et, avec la sécurité que donnerait à ces travailleurs une exploitation forte et éclairée, ils n'hésiteraient plus à se livrer à la principale culture du pays. Il suit alors, j'en suis persuadé, que la Martinique se trouverait dotée d'un élément durable de prospérité. (Extrait de la Revue maritime et coloniale.)

PÉCHERIES.

On lit dans le journal de Saint-Breux du 3 août 1860 : L'inépuisable créateur de nos huîtres, M. Coste, membre de l'Institut, est arrivé dans notre ville, depuis quelques jours. Cet habile pisciculteur ne s'occupe pas seulement de la conservation de l'industrie de nos basses huîtres qu'il forme, ou de ceux dont la Providence nous a dotés; mais on peut dire que rien de ce qui intéresse le bien-être de nos populations maritimes ne lui est étranger. Honoré de la confiance de l'Empereur, il se livre à l'étude de ce qu'il y a de plus respectable situation de nos marins et surtout de nos pêcheurs; et le Chef de l'Etat qui a déjà tant fait pour cette classe si intéressante d'hommes laborieux et dévoués, vient encore de lui donner des marques signalées de sa bienveillance.

M. Coste ne perd pas une occasion de mettre en lumière les bienfaits que le Gouvernement répand sur les marins, et nous croyons seconder ses vœux en donnant le résumé d'un entretien qu'il a eu en notre présence avec un certain nombre de pêcheurs. Voici ce que nous avons pu recueillir de cet entretien :

« On sait la position déplorable que faisaient aux pêcheurs le tribut que les Etats-Unis, pour se procurer de la coque, à l'aide de laquelle ils attirent le poisson dans leurs filets. Errant par ce tribut, beaucoup de petits pêcheurs se trouvaient dans la nécessité d'abandonner une industrie qui ne leur donnait pas de moyens suffisants d'existence. Mais une découverte de M. le docteur Baccarat, de Concarneau, vint d'un coup une heureuse révolution, en substituant à l'appât ruineux en usage jusqu'à ce jour, une préparation peu coûteuse, composée de capons hachés, et dont la saveur n'est pas moins fraîche que de la coque; les expériences répétées constatèrent que les récoltes obtenues avec les capons sont aussi fructueuses que celles des bateaux qui, dans les mêmes localités et à la même heure, opèrent suivant les anciens errements. Aussitôt qu'il est informé de ces faits, l'Empereur en l'honneur de sympathie, désigne accordé à l'heureux inventeur la croix de la Légion d'honneur. Cependant la mesure n'est pas sa polémique. Quoique le capon soit évidemment abondant à Terre-Neuve, qui est un pays si facile pour s'en procurer, on ne peut qu'on en aura besoin. Il y eut encore cet appel à la portée de tout, et bientôt nos bâtiments stationnaires à Terre-Neuve auront l'ordre de rapatrier dans nos ports des charbonniers qui auront distribués à des marins d'être, sur proposition des commissaires de l'inscription maritime, avec promesse de primes pour ceux qui contribueraient le plus efficacement à populariser un si utile pratique.

« Une création qui doit encore exercer sur les populations maritimes un excellent effet moral, et deviendra pour elles le plus noble témoignage de l'intérêt que le Gouvernement attache à tout ce qui peut contribuer à leur bien-être et à leur prospérité, est aussi en projet. Il s'agit d'un système d'encouragement pour les ouvriers de la mer, analogue à celui que les honneurs agricoles ont institué pour les ouvriers de la terre. D'après ce projet, des récompenses tant honorifiques, tantôt en nature, seraient accordées à ceux de nos marins qui auraient introduit une méthode nouvelle, soit dans l'art de la pêche, soit dans la culture ou la multiplication des espèces, soit même dans l'industrie des conserves.

« Mais ce n'est pas tout. Les pêcheurs, en général, n'ont que de mauvais instruments de travail. Ils ne peuvent les faire changer sans que leur existence s'enrichisse. Le manque d'outillage consensuel rend leur travail improductif. L'Empereur a donc reconnu la nouveauté et la justice de faire à l'industrie des pêches, des prêts, en argent, comme on en fait à l'industrie agricole. Ces prêts, servis employés à la création d'un outillage nouveau, approuvé, dont la mise en pratique aurait pour résultat immédiat d'augmenter la récolte dans une proportion considérable; car ce sont moins les produits qui manquent que les moyens de les atteindre. Cependant, pour que ces vivants anglois puissent porter leurs fruits, il faut d'une part, un service administratif des pêches plus développé et qui réponde aux nouveaux besoins d'une industrie sur laquelle repose la force navale de la France, et d'autre, que la surveillance à la mer soit modifiée de manière à ce que celle suffice à la protection des récoltes et contribue à en préparer de nouvelles, par son concours permanent à l'œuvre du repeuplement. Ces mesures seront prises prochainement. Le service administratif des pêches doit être reconstitué; le nombre des bâtiments chargés de la police sera augmenté, des navires mixtes seront subordonnés aux bâtiments à voiles, et donneront plus de rapidité aux communications; enfin, pour que la surveillance soit plus efficace, la solde des gardes maritimes de l'inscription maritime est d'un grand secours dont elle élève de telle sorte que l'Etat puisse compter sur leur concours du tous les instants et leur entier dévouement en les affranchissant d'autre chose que ceux de leur charge.

« Dans ces conditions meilleures, l'œuvre du repeuplement marchera sans entrave. Elle s'accomplira partout dans la plus complète sécurité, et les populations riveraines bénéficieront la main que, en les préservant de leur propre insécurité, aura augmenté la source de la production.

Signé : CHAMBERT.

(Extrait des Nouvelles Annales de la Marine et Revue Coloniale, 2^e semestre 1860, page 165.)

L'imprimeur Gérant, H. HALLOT.

AVIS OFFICIELS.

SERVICE DES SUBSISTANCES.

Une adjudication pour la fourniture de 12,000 kilogrammes d'orge nécessaire au service des troupes militaires, aura lieu le 26 juin, à 1 heure de relevée dans le cabinet de l'Ordonnateur.

Le cahier des charges relatif à cette fourniture est déposé au bureau des approvisionnements, où l'on pourra se présenter pour en prendre connaissance.

Il sera procédé, le 22 janvier 1863, à 1 heure de l'après-midi, dans le cabinet de l'Ordonnateur, à l'adjudication des denrées ci-après nécessaires au Service des subsistances pendant le 2^e semestre 1863.

	Minimum.	Maximum.
Farines	210,000	275,000 kilogr.
Haricots	8,000	16,000 d.
Riz	4,000	8,000 d.

Le cahier des charges et conditions de cette fourniture est déposé au bureau du Commissaire des subsistances, où il peut être consulté.

SERVICE DE LA POSTE.

Le brig postale *Taureau*, partira pour Valparaiso et Payta, le 1^{er} juillet 1862.

Le sac de la correspondance sera fermé le 30 juin à 5 heures du soir.

AVIS DIVERS.

M. Johnston prie toutes les personnes qui ont des réclamations à formuler contre Johnston et Cie. de vouloir bien le faire avant le 1^{er} juillet prochain.

Il informe en même temps le public que tout arrangement concernant les plantations de Fautava fait, à partir de ce jour, 14 juin, sans son consentement sera nul et de nul effet.

SERVICE DU PORT. — Papeete, 19 JUILLET 1862.

Mouvements du Port de Papeete, du jeudi 12 au jeudi 19 juillet 1862.

NAVIRIS DE COMMERCE ENTRÉS.

14 juin. Goël. du Protectorat, *Te-oro-mae*, cap. Tui, venant de Matua, en 2 jours, avec un chargement de cochons et d'huile.

14 juin. Goël. du Protectorat, *Manu-Pai*, cap. Chaves, venant de Teitara, avec un chargement de coques.

17 de Goël. du Protectorat, *Margaret*, cap. Tupai, venant de Huahine, en 3 jours, avec divers marchandises.

17 de Goël. du Protectorat, *Martha-Worthington*, cap. Hurd, venant de San Francisco, en 30 jours, avec divers marchandises.

NAVIRIS DE COMMERCE PARTIS.

14 juin. Goël. du Protectorat, *Alma*, cap. Tui, allant aux îles sous le vent, avec diverses marchandises.

14 de Goël. du Protectorat, *Hornet*, cap. Dean, allant à Huahine, avec un chargement de bois et de savon.

18 de Goël. du Protectorat, *Bait-Fuehe*, cap. Terike, allant aux Tuamotu, sur lest.

18 de Goël. du Protectorat, *Te-oro-mae*, cap. Te-hina-pi, allant aux Tuamotu, sur lest.

18 de Goël. du Protectorat, *Margaret*, cap. Tupai, allant à Anaa, avec des fûts vides.

18 de Goël. du Protectorat, *Manu-Pai*, cap. Chaves, allant à Teitara, chercher la Reine.

BATEAUX SUR RADE.

EN COURSE.

27 mars. Goël. du Protectorat, *Fanatonie*, 60 ton, cap. Macdonald.

11 juin. Goël. du Protectorat, *Moua-ta-te-ruu*, cap. Tataroa.

14 de Goël. du Protectorat, *Taureau*, cap. Bowles.

17 de Goël. du Protectorat, *Martha-Worthington*, cap. Hurd.

Le brick-gabotte du Protectorat, *Santon*, entre à Papeete le 20 juin, porteur de la maille d'Europe du 17 avril. Ce bâtiment a quitté le 22 avril.

Le journal étant déjà composé, nous renvoyons au prochain nos nouvelles arrivées par cette voie.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 9 au 16 juin 1862.

DATES.	PREMIER BAROM.	HAUTEUR BAROM.	DIFFER. BAROM.	TEMPÉRATURE A 8 H. R.	TEMPÉRATURE A 1 H. R.	TEMPÉRATURE A 6 H. R.	MOY. DE LA J.	PLUIE	VENTS
1-9	768.72	1.4	21.6	28.8	26.1	26.0			O
2-10	761.32	1.4	21.0	28.6	25.4	25.3			O
3-11	761.62	1.4	22.4	28.4	25.0	25.0			ONO
4-12	761.70	1.4	22.6	28.4	25.0	25.0			ONO
5-13	760.72	1.4	22.6	28.4	25.0	25.0			O
6-14	759.88	1.4	22.3	28.2	24.8	24.8			ONO
7-15	760.00	1.4	22.2	28.2	24.8	24.8			ONO

ETAT DES VENTS CHANGÉS à Papeete, du 18 au 16 juin 1862.

DATES.	DESSEINS SUR VENTURES.	MARKES.	PROBÉTÉS.	INDICATIONS.
13 juin.	Bouffé	1.	Barbotté.	Fran
14	Bouffé	1.	Barbotté.	Tarvoo
15	Bouffé	1.	Barbotté.	Barbotté
16	Bouffé	1.	Barbotté.	Tarvoo
17	Bouffé	1.	Barbotté.	Barbotté
18	Bouffé	1.	Barbotté.	Tarvoo

Papeete. — IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.